

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

Nombre de membres :

15 élus en exercice, 14 élus présents et 15 élus votants

ETAIENT PRESENTS : William CHALENÇON, Sylviane COTTET DUMOULIN, Vincent FREMONT, Nathalie TAVERNIER, André JORDAN, Catherine PREMAT, Catherine VULLIEZ, Stéphane GREVAT, Emilie JAUD, Alexis TAVERNIER, Alexandre DELALE, Catherine GAGGIOLI, Sophie COTTET et Frédéric THORD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Catherine CULLAZ (procuration au Maire).

SECRETAIRE DE SÉANCE : Catherine GAGGIOLI

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2026 est approuvé par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des délégués en vue des élections sénatoriales (27 septembre 2026)
- 2^{ème} avis de la Chambre régionale des comptes – CRC – sur les budgets primitifs 2026
- Création d'un poste d'attaché territorial au secrétariat de la Mairie
- Vote des subventions 2026 aux associations
- Vote d'une subvention au CCAS
- Contrat de location d'alpage à Nantaux
- Contrat de partenariat avec Caitlin McFarlane
- Renouvellement de la ligne de trésorerie du budget principal – Caisse d'épargne
- Retour sur les décisions du Maire
- Compte-rendu de la Commission d'urbanisme
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

DESIGNATION DES DELEGUES EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES - 27 SEPTEMBRE 2026

Le Maire confirme aux élus que le Conseil municipal doit élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre prochain.

Le Maire passe à la composition du bureau qui comprend un Président, le Maire, une secrétaire de séance, Catherine GAGGIOLI, et de 4 assesseurs, les deux plus âgés et les deux plus jeunes de l'assemblée soit André JORDAN, Vincent FREMONT, Alexis TAVERNIER et Alexandre DELALE.

Le Maire confirme le dépôt de 2 listes comprenant l'ordre de présentation, les noms, prénoms, sexe, adresse, date et lieu de naissance des candidats.

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste 1 : Liste d'Emilie JAUD

Titulaires : Emilie JAUD, William CHALENÇON, Sylviane COTTET DUMOULIN

Suppléants : Alexis TAVERNIER, Catherine VULLIEZ, Stéphane GREVAT

Liste 2 : Liste de Sophie COTTET

Titulaires : Sophie COTTET, Frédéric THORD, Catherine GAGGIOLI

Le Maire invite les élus à procéder à l'élection des délégués, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Il a été procédé au vote au scrutin secret ainsi qu'au dépouillement par les membres du bureau.

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de votants : 15
- suffrages exprimés : 15
- nombre total de sièges à pourvoir : 3 délégués puis 3 suppléants
- quotient électoral : 5 (suffrages exprimés / nombre total de sièges à pourvoir)

Résultat des votes :

Nombre de voix pour la liste 1 : 12

Nombre de voix pour la liste 2 : 3

Sont déclarés élus délégués titulaires :

Emilie JAUD, William CHALENÇON, Sylviane COTTET DUMOULIN

Sont déclarés élus délégués suppléants :

Alexis TAVERNIER, Catherine VULLIEZ, Stéphane GREVAT

2^{EME} AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – CRC – SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2026

Le Maire rappelle le contrôle de la Chambre régionale des Comptes, à la suite duquel, le Conseil municipal a adopté 2 décisions modificatives des budgets principal et remontées mécaniques 2026 lors de la séance du 27 avril dernier.

Suite à ces ajustements des budgets 2026, la Chambre régionale des comptes a rendu un 2nd avis le 12 mai dernier.

Le Maire en donne lecture aux élus :

La Chambre régionale des comptes constate que les mesures de redressement prises par la commune de Saint-Jean-d'Aulps au titre du budget 2026 sont suffisantes (article 1), déclare close la procédure engagée (article 2), dit que le présent avis sera notifié à la préfète de Haute-Savoie, au maire de la commune Saint-Jean-d'Aulps et au comptable, sous couvert du directeur départemental des finances publiques de Haute-Savoie (article 3) et rappelle que le conseil municipal doit être tenu informé du présent avis dès sa plus proche réunion, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-19 susvisé du code général des collectivités territoriales, et que cet avis doit, par ailleurs, faire l'objet d'une publicité immédiate (article 4).

Les élus prennent acte de la décision à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le Maire passe la parole à Marion MORAND, secrétaire générale.

Marion MORAND confirme aux élus que la Ville de Thonon-les-Bains lui a proposé un poste et qu'elle l'a accepté. Le Maire regrette mais comprend ce départ et l'ensemble des élus remercient Marion MORAND pour son implication et le travail fourni pendant toutes ces années.

Il est proposé aux élus de créer un poste d'attachée territorial pour pouvoir passer une annonce au plus vite, ce que la Mairie ne peut pas faire pour le moment car le poste de secrétaire générale n'est pas vacant, Mme MORAND étant toujours en poste.

Pour conclure, le Maire ajoute que le poste actuel sera fermé dès que la procédure de recrutement sera close. Il confirme que le départ de Marion MORAND sera progressif à l'été.

Les élus valident, à l'unanimité, la création d'un poste d'attaché territorial au sein du secrétariat, à temps plein, à compter du 1^{er} juillet 2026.

VOTE DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Le Maire rappelle aux élus que le budget primitif 2026 comprend une enveloppe de 80 000€ pour les subventions aux associations. Il passe la parole à Nathalie TAVERNIER, Adjointe en charge des affaires scolaires et de la vie locale.

Nathalie TAVERNIER confirme que l'ensemble des dossiers de demandes de subventions a été étudié et elle propose aux élus d'uniformiser, quand cela est possible, le montant des subventions en votant un montant de 30€ par enfant de la Commune ; cela concerne les associations telles que l'APE, ESVA, le judo, la coopérative scolaire.... Le principe est d'être transparent et équitable.

Nathalie TAVERNIER présente le tableau suivant et confirme que le montant total des subventions est de 73 295€.

AMICALE SAPEURS POMPIERS	3 000 €
APEP	4 350 €
AULPS BUT	1 500 €
BRASS BAND	12 000 €
CLUB RENCONTRES ET LOISIRS	2 000 €
CLUB NAUTIQUE MORZINE	420 €
COMITE DE JUMELAGE	5 770 €
COUNTRY VALEDO	500 €
ESVA	1 680 €
FAMILLES RURALES MORZINE	1 000 €
JUDO CLUB DES PORTES DU SOLEIL	600 €
SECOURS EN MONTAGNE	1 500 €
SKI-CLUB ST JEAN D'AULPS	30 000 €
UNION NATIONALE ANCIENS COMBAT. 74	400 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE	7 975 €
DISPOSITIF ULIS - COOPERATIVE SCOLAIRE	600 €

Le Maire confirme que le comité des fêtes qui remplace l'association Vivre à Saint Jean n'a pas demandé de subvention ; la nouvelle équipe prévoit l'organisation de la Vougha Shi No et en fonction des besoins et des projets, le comité reviendra vers le Conseil.

Catherine GAGGIOLI demande ce qui justifie la différence de montant du Brass band. Le Maire répond que le Brass band organise et participe à de nombreuses manifestations tout au long de l'année et que la subvention prend en charge une partie d'un salaire.

Frédéric THORD demande si les associations doivent nécessairement avoir leur siège social sur la Commune pour obtenir une subvention. Le Maire répond négativement.

Le Maire propose de passer au vote des subventions. Stéphane GREVAT vote contre ; il explique que les dossiers de demandes ne sont pas assez motivés et qu'il y a trop de disparités entre associations. Nathalie TAVERNIER confirme que cela mérite réflexion pour l'année prochaine. Frédéric THORD ajoute que les associations sont très différentes de part leur activité et fonctionnement et que cela peut expliquer des différences.

Après discussion, les élus votent à 14 voix et 1 voix contre (Stéphane GREVAT) les subventions 2026 pour les associations.

VOTE DES SUBVENTIONS AU CCAS

Le Maire rappelle aux élus que le budget principal 2026 prévoyait une subvention au CCAS de 3615 €.

Il confirme que le CCAS prend en charge les colis de Noël pour les aînés de la Commune et que cette dépense nécessite une augmentation de budget pour maintenir une qualité des produits et une proximité des fournisseurs.

Le Maire propose donc d'augmenter la subvention annuelle du CCAS de 621.44€ pour équilibrer le budget du CCAS à 4 800€.

Après discussion, les élus votent à l'unanimité, la subvention supplémentaire du CCAS de 621.44 euros, en complément de la subvention inscrite au budget primitif 2026 de 3 615€.

CONTRAT DE LOCATION D'ALPAGE A NANTAUX

Le Maire quitte la salle. Marion MORAND, secrétaire générale, explique aux élus que le Maire a pris un arrêté de déport sur ce dossier en raison d'un intérêt personnel. Pour prévenir tout risque de conflit d'intérêt, il se retire de la préparation en amont et des décisions relatives à la demande de location de l'alpage de Nantaux. Cet arrêté confie le dossier à M. André JORDAN, adjoint au Maire et à Mme Catherine PREMAT, conseillère municipale.

Catherine PREMAT informe les élus de la demande d'exploiter l'alpage de Nantaux par M. Jason CHALENÇON, en y installant près de 700 moutons durant la saison estivale.

Catherine PREMAT confirme aux élus que ce contrat inclut la location d'un chalet, construit par la Commune et loué annuellement aux alpagistes. Conformément à la délibération D2019_02_05 du 11 février 2019, le tarif annuel de location est de 900€, montant qui correspond à la part des travaux restant à la charge de la Commune après déduction des subventions perçues, soit 18 000€, sur une durée de 20 ans.

Sylviane COTTET DUMOULIN demande si l'ancien alpagiste n'occupe plus Nantaux. André JORDAN confirme que Sylvain METRAL a quitté l'alpage en 2024. Catherine GAGGIOLI précise que cette absence a permis à l'alpage de se reposer ; M. METRAL installait jusqu'à 1500 moutons.

Sophie COTTET demande s'il y a encore des vaches. André JORDAN répond que les vaches sont sur l'alpage de Lens.

André JORDAN confirme que l'alpage appartient essentiellement à des propriétaires privées, la Commune a quelques parcelles inclus dans la location. Il ajoute que le berger est venu aujourd'hui des Hautes-Alpes pour voir l'alpage et définir le nombre de moutons à installer, sachant qu'il faut prévoir

assez de bêtes pour payer le berger sur place. Dans le cadre du plan loup, un berger sera sur place pour surveiller le troupeau et assurer sa sécurité et le responsable de l'alpage sera Jason CHALENCON et il sera l'interlocuteur sur place ; les élus confirment qu'il est important d'avoir une personne qui fait le lien.

Catherine GAGGIOLI demande qui touchera les aides conséquentes de la PAC ; Catherine PREMAT répond que Jason CHALENCON devrait toucher ses aides financières. Une discussion s'ensuit sur le système de défense du loup (patous, filet double...), la présence de patous dans les alpages et les communications réalisées afin que les promeneurs adoptent les bons comportements.

Catherine GAGGIOLI demande si la Mairie a reçu d'autres demandes. André JORDAN répond que Grégory BRAIZE a fait une demande orale qui n'a pas été suivie par une demande officielle par écrit. André JORDAN ajoute que Jason CHALENCON est en train d'obtenir son numéro d'agriculteur.

Après discussion, les élus votent, à 11 voix pour et 2 abstentions (Catherine GAGGIOLI et Sophie COTTET), la location de l'alpage de Nantaux pour une durée de 3 ans à Jason CHALENCON au tarif de 900 euros par an.

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC CAITLIN MCFARLANE

Le Maire confirme que jusqu'à cet hiver 2025/2026, le nom de Saint Jean d'Aulps figurait sur la face avant du casque de Caitlin McFarlane. Pour les deux prochaines saisons d'hiver, Caitlin McFarlane propose aux élus de maintenir un contrat de partenariat avec le nom de Saint Jean d'Aulps sur les côtés de son casque ; un sponsor plus important occuperait l'avant du casque. Le Maire confirme à Frédéric THORD que Caitlin McFarlane court toujours pour le ski club de Saint Jean d'Aulps et qu'elle y est fidèle. Sylviane COTTET DUMOULIN ajoute que cela serait dommage de ne plus la sponsoriser. Frédéric THORD confirme qu'il est important de soutenir une skieuse d'autant plus que la Commune a sa propre station de ski. Quant aux possibles retombés, elles sont difficiles à quantifier. Le Maire confirme que Caitlin McFarlane tient son rôle d'ambassadrice de la Commune et qu'elle dynamise une équipe de jeunes autour d'elle.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, le contrat pour les 2 prochaines saisons d'hiver, avec le nom de Saint Jean d'Aulps sur les côtés du casque ; avec une part fixe de 15 000€ par saison et des primes par saison liées aux résultats, plafonnées à 5000€, et listées dans le contrat.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL – CAISSE D'EPARGNE

Le Maire propose aux élus de renouveler la ligne de trésorerie de 200 000€ auprès de la caisse d'Epargne pour une durée de 6 mois ; cela pour faire face à un besoin de trésorerie, notamment dans l'attente du versement de subventions. Il confirme que la marge du taux d'intérêt ester est de 0,95%, contre 0,88% lors du dernier contrat. Cependant, la Mairie ne paie ces intérêts que lorsqu'elle utilise cette ligne de trésorerie.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, le renouvellement pour 6 mois de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne selon les caractéristiques financières présentées.

DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre des attributions que le Conseil municipal a délégué au Maire, il confirme la reconduction de la location d'un appartement au 1001 route des Grandes Alpes à M. Laurent MUDRY pour un montant mensuel hors charges de 500 euros, et une durée d'un an. Le Maire ajoute que Laurent MUDRY propose de rénover les appartements des saisonniers bénévolement ; il conviendrait de signer une convention de bénévolat.

Le Maire ajoute la location de la parcelle E2214 pour l'activité Paint Ball par Indiana'ventures du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027 pour un montant annuel de 800€.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME

La Commission d'urbanisme s'est réunie le 26 mai 2026

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR	AVIS
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	PC0742382600010 27/04/2026 BAILLY Samuel 105 route du Péage Rénovation énergétique- création ouvertures	AD 105-247 249	UA2	bleue 64A rouge 77X	
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	MO/PC07423812B0023M02 04/05/2026 JUDGE Alastair 1385 route de la Villaz changement tenement, modif ouvertures et garde corps, velux, déplacement places stationnement	A 2369-2370 2877-2365 2367-2368	UH-A	Bleue 79A	
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	MO/PC07423819B0024M04 30/04/2026 SCCV LE SNOW ROC Route de la Moussière d'en haut Modif. Diverses - 3 UH par chalet au lieu de 2	G 420-428 838			
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	MO/PC07423823B011M02 05/05/2026 BAUD Alexandre 967 route de la Moussière Terasse bois, traitement des abords	AI 84-425 83-225	UHpa	bleue 60A	chemin de randonnée

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	PC0742382600011 07/05/2026 LUTHY Christian 395 route de la Moussière Transfo garage en extension habitation, création abri vélo et voiture	AD 508	UC	Blanche

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	DP0742382600019 29/04/2026 GAYDON Loïc 349 route des Martinets Construction abri 2 voitures	AH 222-343	UH	bleue 60A rouge X
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	DP0742382600020 30/04/2026 PILCHER Hugo 65 route de la Villaz Piscine	AB 586	UH	bleue 64A
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	DP0742382600021 30/04/2026 GARFORTH Justin 740 route de l'Abbaye Abri voiture	AB 106-612	UH	bleue 64A

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	DP0742382600022 13/05/2026 DESIRONT Isabelle 1828 route des Grandes Alpes Changement toiture	AD 414	UA2	bleue 64A
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	DP0742382600023 22/05/2026 PREMAT Hubert 267 route du Mont d'Evian Mazot	AE 245	UC	bleue 64A

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600031 29/04/26 Essentiel notaires cu de simple information La Moussière	G 1071		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600032 29/04/26 Essentiel notaires cu de simple information 110 route dela télécabine	G 876-1058 1060-1062 1064-1066 1068		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600033 29/04/2026 NOVALPS cu de simple information 48 impasse Girod	AH 415-216		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600034 29/04/2026 NOVALPS cu de simple information impasse Girod	AH 414		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600035 04/05/2026 Me CATHERIN Aurélien cu de simple information 110 route dela télécabine	G 876-1058 1060-1062 1064-1066 1068-1071		

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600036 27/04/26 Me SAINTE CLUQUE cu de simple information 2860 route de la Mousière	G 515-517 938		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU742382600037 05/05/26 Me GARNIER Yannick cu de simple information Route de la Villaz	AB 630-633 635-637		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600038 11/05/2026 ARCANE JURIS cu de simple information 1852 route des Grandes Alpes	AD 560		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600039 12/05/2026 Me DELOINCE Laurencde cu de simple information Mont d'Evian	AC 246		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600040 13/05/2026 LEGATIS cu de simple information 77 chemin des Cîmes	G 1101-1104		

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600041 18/05/26 NOVALPS cu de simple information La combe	AE 183		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600042 18/05/26 NOVALPS cu de simple information La combe	AE 179		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600043 22/05/2026 NOVALPS cu de simple information Mont d'Evian	AC 585		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600044 22/05/2026 NOVALPS cu de simple information Mont d'Evian	AC 270-271		

Sylviane COTTET DUMOULIN présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
MOPC23B 11M01	BAUD Alexandre	967 ROUTE DE LA MOUSSIERE	Terrasse	REJET TACITE 19/05/2026
DP12	SCOTT Matthew	46 IMPASSE GIROD	Annexe	ACCORD TACITE 21/05/2026
DP02	DOULCIER	26 IMPASSE DES FOURS	Construction grenier, aménagement paysager, pose clôture et abri voiture	REFUS 22/05/2026
DP16	DROUZIN IMMOBILIER	1866 ROUTE DE LA MOUSSIERE D'EN HAUT	Ravalement de façade	ACCORD 27/05/2026
DP07	Guy COTTET DUMOULIN	547 ROUTE DE LA FICLE	Modification de toiture	ACCORD 04/06/2026
MOPC23B 0003M02	SCI WISTERIA	182 IMPASSE DE LA GROTTTE	Modification du matériau de couverture et ajout d'une fenêtre	REFUS 05/06/2026

QUESTIONS DIVERSES

Concours de calcul mental Mathador

Nathalie TAVERNIER confirme que la Classe de CM1/CM2 de Vanina MARTIN a terminé 29^{ème} sur 953 au niveau national et 3^{ème} sur 26 au niveau de l'académie de Grenoble. Les élus félicitent les élèves et la directrice pour ces bons résultats.

Réhabilitation des logements de l'ancienne MGEN

Sophie COTTET interroge le Maire sur le projet de réhabilitation du bâtiment de logements. Il répond qu'au vu des budgets actuels, le dossier est en pause. Il évoque également les travaux de la future salle du conseil ; ceux-ci sont décaler en attendant que la situation de la SAEM du Roc d'Enfer soit connue.

Redressement judiciaire de la SAEM du Roc d'Enfer

Le Maire confirme aux élus que le plan de sortie du redressement judiciaire est en bonne voie. Un accord vient d'être signé avec la Commune de Bellevaux afin qu'à partir de la saison d'hiver 2028/2029, la Commune de Bellevaux prenne à sa charge le fonctionnement du secteur débutant du village de la chèvrerie. En parallèle, la participation financière de Bellevaux de 94 000 € au profit de la SAEM sera maintenue. Fin juillet, le tribunal de commerce se prononcera sur ce plan, soit il sera accepté soit la SAEM du Roc d'Enfer sera liquidée.

Concernant la co-division de Bellevaux, Sophie COTTET interroge le Maire sur des impayés par la SAEM sur les deux dernières années. Le Maire répond qu'un accord devrait être trouvé ; la SAEM paiera alors ses retards et la co-division ne réclamera plus les 2000 euros tous les ans pour un passage sur les pistes d'environ 180 ml.

Frédéric THORD interroge le Maire sur l'ouverture estivale de la station. Le Maire répond que le mandataire judiciaire tient à promouvoir le développement estival de la station ; le domaine sera donc ouvert tous les jours côté Saint Jean d'Aulps et 5 jours par semaine côté Chèvrerie. Avec l'ensemble des activités, l'équilibre financier devrait être trouvé.

OAP de Plan milieu

Catherine GAGGIOLI interroge le Maire sur la vente des terrains communaux dans le cadre de l'OAP de Plan milieu car le prix des achats des terrains est revu à la baisse par le promoteur, cette baisse se chiffrerait à 175 000 euros pour la Commune. Le Maire confirme que le Conseil sera invité à redélibérer sur le nouveau prix de vente qui tient compte de la compensation de la zone humide sur l'alpage de Damoz des moulins ; il ajoute que tous les autres propriétaires privés ont accepté une baisse du prix. Catherine GAGGIOLI répond que la Commune participe ainsi financièrement à la réalisation de cette compensation. Le Maire répond que la Commune percevra de nombreuses taxes autour du projet comme la taxe d'aménagement, les droits de branchements à l'eau potable et à l'assainissement collectif, les taxes foncières...

Concernant la PPVE, participation du public par voie électronique, Sophie COTTET demande au Maire combien d'observations la mairie a reçu. Le Maire répond environ 70 pages de remarques. Il ajoute qu'il soutient le projet et que la Commune a obtenu des avancées sur la hauteur de bâtiments, le nombre de places de stationnement, l'ouverture des garages souterrains, l'accessibilité des commerces, la fermeture possible d'une place... Catherine GAGGIOLI demande au Maire comment la Commune peut s'assurer que ces logements ne seront pas des résidences secondaires. Le Maire répond que rien n'est garanti ; cependant, les logements se situent au cœur du village et non à la station ; de plus, la majoration de la part communale à 60% de la taxe sur les résidences secondaires sera peut-être financièrement dissuasive. Il conclut en confirmant que de nombreux logements, dans le programme cœur d'aulps, ont été acquis par des habitants de la Commune et de la Vallée.

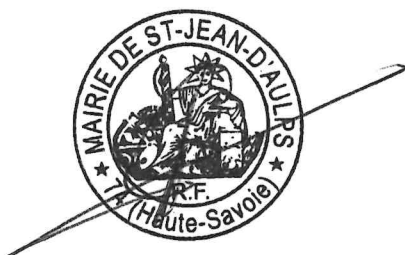
Trombinoscope sur le site internet

Catherine GAGGIOLI interpelle le Maire sur le trombinoscope des élus du conseil sur le site internet. Les photos des 3 élus issus de la liste de Sophie COTTET n'ont pas leur photo mais un rond bleu à la place. Le Maire les invite à transmettre leurs photos par mail au secrétariat de la Mairie.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 22 juin 2026

Le Maire,
William CHALENÇON

La Secrétaire de séance,
Catherine GAGGIOLI



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'C. Gaggioli', is written over the official stamp of the Municipality of St-Jean-d'Aulps.